

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAMPHILE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal lors de la séance tenue le 3 décembre 2018 :

Règlement modifiant les règlements d'urbanisme concernant les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, la construction, le lotissement et le zonage, règlement numéro 2018-008

Ce règlement a pour but de rendre conformes les règlements d'urbanisme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet* et de clarifier certaines dispositions afin de faciliter l'application des règlements d'urbanisme.

La MRC de L'Islet a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 14 janvier 2019.

Ce règlement est entré en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3, route Elgin Sud à Saint-Pamphile durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-PAMPHILE CE 6^E JOUR DE FÉVRIER 2019.

Madame Alexandra Dupont
Directrice général et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Alexandra Dupont, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Pamphile, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, le 6e jour de février 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6 février 2019.

Madame Alexandra Dupont
Directrice générale et secrétaire-trésorière